

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

**DECISION N° 2022-03
PRESTATION FORMATION AFIS**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire,

VU les articles L. 5721-1 et suivants du code général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,
VU l'arrêté préfectoral n°523 du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire,
VU la délibération du conseil Syndical n°20-02 en date du 27 janvier 2020 relative à la création de la régie d'exploitation de l'aéroport de Saint-Etienne-Loire
VU la délibération du Conseil syndicat n°21-08 du 7 juin 2021 portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,
Vu l'arrêté du 16 juillet 2007 modifié, relatif à la qualification et à la formation des personnels AFIS
Vu l'arrêté du 16 juillet 2016 modifié désignant les prestataires AFIS
Vu l'arrêté du 28 avril 2020 relatif à la certification des prestataires de services de la navigation aérienne mettant en œuvre des services AFIS

CONSIDERANT l'évolution des effectifs de la Tour de contrôle de St Etienne Loire et du départ en 2022, de deux personnels,
CONSIDERANT la nécessité de maintenir les capacités à recevoir des aéronefs et compléter les tours de service des personnels du service de la navigation aérienne,
CONSIDERANT la réussite à l'examen « AFIS » à la suite de la formation de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile de Mlle FERTAS Soraya, collaboratrice de l'Aéroport,
CONSIDERANT l'obligation de formation théorique et pratique locale
CONSIDERANT la recherche auprès de trois prestataires aptes à assurer la dite formation :

Ecole Nationale de l'Aviation Civile

Philippe SIMON

Inspecteur des Etudes

Département ATM / Division I3E

7, Avenue Edouard Belin - 31055 Toulouse cedex 04

Société Edenbridge

Hakim BECHIR

Aviation training et Consulting

1 Avenue Louis Mouillard, Batiment 14, Aéroport Lyon Bron 69500 Bron – France

Jean-François DELTOUR

App 24 Rés. Les Terrasses d'Azur

64 rue Colonel Arnaud Beltrame

83130 LA GARDE

CONSIDERANT la remise de deux offres provenant de EDENBRIDGE et Jean François DELTOUR

DECIDE**ARTICLE 1**

Le marché pour la formation théorique et pratique locale AFIS est confié à l'entreprise EDENBRIDGE
Le marché est conclu pour une prestation de 8800 €/Ht.

ARTICLE 2

La dépense correspondante sera imputée au budget de la Régie d'exploitation créée par le Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire sur l'exercice 2022.

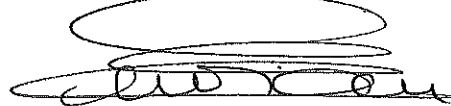
ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Comité Syndical, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Trésorier municipal, comptable du Syndicat Mixte, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 8.09.2022



Gaël PERDRIAU

Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport Saint-Etienne Loire